

*Les crédits*

Dans son intervention, mon collègue d'Essex—Windsor a fait remarquer que l'un de nos problèmes, en Ontario, est que le gouvernement provincial est formé d'un très grand nombre de personnes qui ont été élues sans avoir d'expérience en politique. Un certain nombre de problèmes surgissent. On peut parler, généralement, d'un problème de code d'éthique ou encore d'une incompréhension singulière de ce qu'on peut faire ou ne pas faire dans la vie publique en comparaison avec ce qu'on peut faire dans le secteur privé.

J'ai expliqué plus tôt que, selon moi, le déluge de poursuites contre des simples députés ministériels, dans les premières années du mandat du gouvernement, à compter de 1984, était attribuable au fait que beaucoup de députés, notamment d'une province en particulier, n'avaient aucune expérience antérieure en politique.

Au lieu d'imposer une réglementation, nous pourrions peut-être demander aux membres de partis politiques partout au Canada de faire preuve de prudence dans le choix de leurs candidats, de nommer des personnes qui ont une certaine expérience soit comme élus, soit dans les activités politiques, de façon que nous éliminions des candidats, des députés qui saisissent assez bien les normes d'éthique qui s'imposent en politique.

Nous n'allons pas résoudre le problème tant que nous ne serons pas prêts à nous adresser aux électeurs et à leur dire carrément que la conduite de leurs représentants élus est leur responsabilité.

Je sais d'expérience qu'il ne sert à rien d'établir une foule de règles, de règlements et de codes déontologiques. Cela ne sert qu'à fournir une liste d'infractions précises qu'on se croit libre de contourner aussi longtemps que nos actes ne correspondent pas aux définitions précises de ces infractions.

C'est ce qui s'est produit en Colombie-Britannique, il y a quelques années. Nous avons un premier ministre qui ne voyait pas la différence entre le bien et le mal.

**Une voix:** Dave Barrett.

**M. Kristiansen:** Non, ce n'était pas à cette époque. Tant qu'on ne traitera pas le fond du problème plutôt que de se contenter de définir la légalité de certains actes, nous ne réglerons pas les difficultés que nous connaissons depuis quelques années.

J'aurais aimé que le député se rende compte que nous avons tenté à plusieurs reprises d'élever le débat et d'éviter cette pratique déplorable de citer des noms, comme l'a fait malheureusement l'opposition officielle au début de la journée. Nous avons tenté de rehausser la tenue du débat et d'en venir à des questions de principe.

Je crains qu'il n'ait pas remarqué cela et que nous risquions de retomber dans les dénonciations directes, ce qui ne rendrait service ni à la démocratie ni à la Chambre.

**M. Crosby:** Monsieur le Président, au début de ma présentation j'ai dit que j'étais venu en espérant débattre des mérites d'une mesure législative sur les conflits d'intérêt et un code de conduite, mais que je savais que certains députés avaient d'autres objectifs. Je suis d'accord avec pratiquement tout ce qu'a dit le député.

Je voudrais en profiter pour répondre et pour parler du projet de loi C-43. Ce n'est certainement pas une mesure législative parfaite. Elle présente précisément le genre de problèmes mentionnés par le député. Si l'on adopte une série de règles et que quelqu'un tombe entre deux règles, il peut penser qu'il a échappé à la damnation, alors qu'en fait, aux yeux du public, il a fait quelque chose de répréhensible. Dans le cas du projet de loi C-43, que j'appuierai, sauf pour la disposition concernant les conjoints, car je ne pense pas qu'elle soit conforme aux théories modernes concernant les couples mariés et les droits respectifs des conjoints. Le libellé de certains passages du projet de loi C-43 n'est guère rigoureux: «[Le parlementaire à l'obligation de] ne pas accepter d'avantage susceptible d'éroder la confiance du public en son intégrité, son objectivité et son impartialité. . .» Cela veut-il dire que l'on puisse accepter des avantages qui ne font pas cela? Voyons! Ce n'est pas un sujet facile et je ne pense pas que la solution réside dans un projet de loi.

Pour en revenir à mon collègue du Parti libéral et son affirmation que les députés veulent aller de l'avant et adopter le projet de loi, je dois dire que je ne pense pas que ce soit le cas. Je pense que certains députés peuvent étudier une mesure législative et dire qu'il est préférable de l'adopter que de la rejeter. Mais dans ce cas-ci, je doute fort que l'on soit proche d'un consensus sur le projet de loi C-43 ou tout autre code d'éthique, pour les raisons que les députés ont exposées.

**M. John R. Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur une motion présentée par l'opposition officielle: